

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2010

Le vingt huit mai deux mille dix, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 20 mai 2010

TABLEAU DE PRESENCE				
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présen t</i>	<i>Absen t</i>	<i>Représenté par</i>
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoint	DUCROS Alain	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	ARNOULD Jean		x	Pascal LEROY
	DANILOFF Michel	x		
	DANILOFF Stéphanie	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François	x		

### ☞ ORDRE DU JOUR ☞

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2010
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Création d'un poste d'Adjoint Administratifs à temps non complet
- Convention avec le Centre de Gestion relative à la mise en œuvre des ateliers de statuts
- Renouvellement du contrat des cartes Imagin'R
- Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Facturation de reproduction du Plan Local d'Urbanisme
- Fermeture de la bibliothèque
- Informations et questions diverses

## I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur le Maire.

- Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Marianne LEFEBVRE comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

- Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit de la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2010.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## III – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé des finances, qui expose qu'un nouveau décret portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales est entré en vigueur le 26 mars 2002 (décret n° 2002-409).

Ce décret actualise les plafonds de la redevance due chaque année aux communes, chose qui n'avait pas été faite depuis l'entrée en application du décret 27 janvier 1956.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2.000 habitants, le plafond de la redevance (PR) est dorénavant fixé à 153 EUR, auquel il convient d'appliquer un taux de revalorisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,73 %.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

#### IV – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'Adjoints au maire est déterminé par le Conseil Municipal en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT.

Suite de la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer.

Monsieur le Maire rappelle que tous temps le Conseil Municipal de la commune était composé de 2 Adjoints au Maire et qu'un troisième avait été créé pour Madame Marie-Claude DUVAL en récompense de son dévouement pour la commune.

Ce troisième poste n'étant plus pourvu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir au nombre de 2 Adjoints pour la Conseil Municipal de la commune et de recalculer les postes, le deuxième Adjoint devenant premier et le troisième devenant second.

Monsieur Alain DUCROS, ancien 1<sup>er</sup> Adjoint, étant indirectement concerné demande à s'abstenir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire de réduire le nombre d'Adjoints à deux et de réviser l'ordre en conséquence.

**APPROUVE A L'UNANIMITE (- 1 abstention) des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

#### V – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante.

Il fait part du départ de Mademoiselle Virginie TINTENIER au 15 juillet prochain au SSI de MEAUX sur un poste à plein temps. Ce départ nécessite de recruter une personne en remplacement et donc de créer un poste d'Adjoint Administratif contractuel à temps non complet de 17h30 par semaine.

Après en avoir délibéré l'assemblée :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet de 17H30 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2010 article 6413.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

#### VI – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS DE STATUTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé des finances, qui fait part d'une proposition émanant du Centre de Gestion concernant la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux.

Ce dernier propose par le biais d'une convention de participer à des ateliers de formation pour les agents et de traiter directement des dossiers individuels avec les communes qui leur demandent.

En signant cette convention de développement de la mission de conseil statutaire, la commune peut ainsi participer en temps que besoin et selon les tarifs horaires en cours, aux ateliers du statut.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre des ateliers du statut avec le Centre de Gestion.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## VII – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES CARTES IMAGIN'R

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN.

Celui-ci rappelle à l'assemblée la délibération prise le 19 novembre 2004 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le financement à hauteur de **50 %** de la base tarifaire de 2 zones la carte Imagin'R pour les collégiens ou lycéens domiciliés sur notre commune.

Il informe que 12 jeunes ont bénéficié de cette subvention pour l'année scolaire 2009/2010

Pour l'année scolaire 2010/2011, cette subvention passe de **75,95 €** à **76,70 €** par jeune demandeur, déduction faite de la subvention du Conseil Général, soit une augmentation de 0,75 € par enfant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de **RECONDUIRE** le principe de subvention pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- de **PORTER** cette subvention à **76,70 €** par jeune ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que cette somme est prévue au budget unique 2010.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## VIII - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé de l'Urbanisme.

Celui-ci expose que dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Marne et Gondoire, il est prévu la réalisation de **30** places sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et de **20** places sur Lagny-sur-Marne et ce, afin d'assurer la mise en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Seine-et-Marne. La CAMG sollicitera les financements prévus notamment par l'Etat, dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Afin d'assurer la réalisation, puis la gestion, de ces deux aires d'accueil, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire envisage d'étendre ses compétences à la réalisation et la gestion d'aires permanentes d'accueil pour le séjour des gens du voyage sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne (délibération du Conseil Communautaire n°2010.018 du 29 mars 2010).

Il est nécessaire pour cela que les communes membres transfèrent cette compétence à la CAMG.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gongoire en vue de l'extension de ses compétences facultatives à la « Réalisation et gestion de deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage de 30 et 20 places respectivement sur les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne ».

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

## IX – FACTURATION DE REPRODUCTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé de l'Urbanisme.

Celui-ci rappelle à l'assemblée rappelle à l'assemblée que le document d'urbanisme de la commune est exécutable depuis le 04 avril 2010. Depuis cette date, les projets de construction des administrés nécessitent parfois des photocopies partielles du PLU. Les quantités étant négligeables, on considère que ce service est offert aux administrés. Par contre, il en va autrement dès lors que la demande porte sur la copie complète du dossier, ce qui nécessite alors une duplication externalisée d'un coût non négligeable.

Ce coût n'ayant pas à être supporté par la commune, il est nécessaire de fixer le coût de reproduction.

Monsieur le Maire propose de fixer un prix de reproduction équivalent à la dépense engagée dans un atelier de reprographie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de fixer le montant de reproduction du Plan Local d'Urbanisme de Carnetin à **100 €**.

***APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal***

## X – FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dernières réflexions sur le devenir de la bibliothèque :

- 1) La responsable de la bibliothèque, Madame Marie-Louise LEROY, étant décédée en début d'année, un appel à bénévolat a été passée dans « La gazette de Carnetin » du mois d'avril dernier afin d'assurer la continuité de la tenue de la bibliothèque. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.
- 2) La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a en projet de mettre en réseau toutes les bibliothèques du territoire. Afin d'assurer ce fonctionnement, il est prévu 2 personnes à minima pour tenir une bibliothèque. Ces personnes devront suivre une formation spécifique sur le logiciel qui sera mis en place pour faire fonctionner le réseau.
- 3) La commune doit pouvoir se positionner très rapidement sur ce nouveau type de fonctionnement, sachant qu'une fois engagé, il ne peut être question de faire marche arrière.
- 4) Le nombre d'adhérents à la bibliothèque actuelle est très faible (inférieur à 10).

En conclusion, Monsieur le Maire estime plus prudent d'arrêter la bibliothèque par faute de moyens humains et surtout afin de ne pas engager la commune dans un processus qu'elle ne serait pas capable d'assurer de manière pérenne.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de fermer la bibliothèque de Carnetin.

***APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal***

## XI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Gratitude envers une administrée

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Liliane CORBIC tout particulièrement pour son engagement et son dévouement au sein du pôle Animation et Manifestation, et d'une manière plus générale pour sa participation active à toutes les actions communales.

- Communication sur le PCS

Monsieur Alain DUCROS rappelle le principe d'un Plan Communal de Sauvegarde qui est rendu obligatoire pour les communes concernées un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels).  
Il retrace tout le processus de mise au point du dossier qui, collaboration avec la DDEA, a permis de produire le PCS et le DICRIM. Un exercice aura lieu en septembre avec tous les acteurs concernés.

- Antenne relai

Monsieur Hervé DENIZO fait part de l'entretien avec un opérateur de téléphonie mobile (Bouygues) qui est venu proposer l'installation d'une antenne relai sur la commune. Parmi les sites envisagés figurent le château d'eau, le clocher de l'église, la mairie, etc.  
Le bureau s'étant déjà prononcé défavorablement sur l'installation d'antennes relais sur la commune, l'avis est demandé au Conseil Municipal. Réponse : avis défavorable.

- Marathon Marne et Gondoire

Monsieur Jean-Marc DULIN rappelle 2 prochaines dates :

- 1) Le dimanche 13 juin : **marathon**.
- 2) Le samedi 26 juin en soirée : **fête du village**.

Dans les deux cas, rendez-vous est donné aux bénévoles à 8h00 à la mairie pour procéder au montage des installations.

- Refonte des pôles

Monsieur le Maire considère que suite à la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint, il convient de regrouper le pôle urbanisation et environnement et le pôle travaux et voirie pour n'en faire qu'un, compte tenu aussi que les membres sont quasiment les mêmes.

Il fait part également de son souhait de pouvoir renforcer le pôle communication, notamment pour les besoins de fonctionnement du site WEB.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35**

—◆—

*Emargements*

<i>Emargements</i>			
Jean ARNOULD  <i>ABSENT</i>	Michel DANILOFF	Stéphanie DANILOFF	Hervé DENIZO
Alain DUCROS	Jean-Marc DULIN	Marianne LEFEBVRE	Pascal LEROY
Gaëlle PALHEIRE	Jean-François PIFFRET	Patrick TAUPIN-GARDIN	